

## MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2022-32

## Extrait du registre des délibérations

Séance du 26 septembre 2022

L'an deux-mil-vingt-et-deux le vingt-six septembre à vingt heures zéro minute, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary LEROUX, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 15

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 22 septembre 2022

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, Mme Dominique MICHEL, M. Christophe TRIPOZ, M. Sylvain BELFIS, M. Franck BOUVARD, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH et M. Bruno BOURY

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme Sandra Penin

**CONVENTION N°2022-120-URBA – AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE – MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ELABORATION DU PLU**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2022-178 du 28 mars 2022 concernant l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la révision du PLU.

L'agence départementale d'ingénierie de l'Ain propose une convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLU :

- Pré-Diagnostic,
- Rédaction du dossier de consultation et attribution du marché,
- Suivi technique, administratif et financier de l'élaboration du PLU.

Cette mission comprend

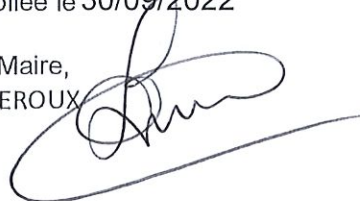
- o Diagnostic du territoire permettant de tirer des objectifs à inscrire dans la délibération
- o Rédaction du cahier des charges et lancement du marché (8 offres pour les 2 lots maximum)
- o Assiste le maitre d'ouvrage en phase de négociation et de la mise au point du marché
- o Assure le suivi et le contrôle des études
- o Accompagne les élus dans leur prise de décision
- o Rédaction des différentes délibérations, arrêtés et certificat d'affichage nécessaires tout au long de la procédure
- o Validation des factures du prestataire
- o Etablissement des certificats de paiement et ordre de service

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 28/09/2022

Publiée le 30/09/2022

Le Maire,  
G LEROUX



Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20220926-2022-32-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2022  
Date de réception préfecture : 28/09/2022

**MAIRIE DE MALAFRETAZ**

**N°2022-32**

Monsieur le maire présente au conseil municipal la convention à intervenir.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**ACCEPTE** la convention n)2022-120-URBA avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain (ci-jointe) pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PLU

**AUTORISE** le Maire à signer cette convention et toute pièce la concernant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.  
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Sandra PENIN



Le Maire,  
Gary LEROUX



Délibération certifiée exécutoire  
Reçue en Préfecture le  
Publiée le

Le Maire,  
G LEROUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210102299-20220926-2022-32-DE  
Date de télétransmission : 28/09/2022  
Date de réception préfecture : 28/09/2022